



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 septembre 2020

Objet de la délibération

MISE A JOUR AP/CP DU CIFECTT

Le vingt quatre septembre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaient présents :

André HARTEureau, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Pierre-Yves LE BOUDEc, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE, Julian PONDAVEN à Laure LE MARÉCHAL

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.09.021

MISE A JOUR AP/CP DU CIFECTT

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Par délibération en date du 26 octobre 2017 le Conseil Municipal a décidé la création du Centre International d'Entrainement, de Formation et de Compétition de Tennis de Table.

Le début des travaux avait été programmé avant l'été 2020 pour une réception du bâtiment à l'automne 2021. La pandémie et la remise en état du terrain ont retardé les travaux qui ont commencé le 7 septembre dernier.

La totalité des marchés de travaux est attribuée pour un montant de 6 517 019.73€ TTC conformément au plan de financement de l'AP.

Il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiement pour les années 2020 et 2021, sans modification du montant de l'autorisation de programme.

	Création de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	TOTAL
	26/10/2017	25/01/2018	28/02/2019	27/06/2019	27/02/2020	24/09/2020	
AP	6 248 036		1 772 866				8 020 902
CP							0
2018	370 000	91 800					461 800
2019	3 000 000	120 000	-2 620 000	-299 999			200 001
2020	2 800 000	-211 800	1 411 800		-1 000 000	-1 302 340	1 697 660
2021	78 036		2 981 066		1 000 000	1 302 340	5 361 442
2022				299 999			299 999

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
- Vu** la délibération 2017.10.021 du 26 octobre 2017 créant une autorisation de Programme relative à la création du Centre International de Formation, d'Entrainement et de Compétition de Tennis de Table,
- Vu** la délibération du 25 janvier 2018 modifiant la répartition des crédits de paiement,
- Vu** la délibération du 28 février 2019 modifiant le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiement,
- Vu** la délibération du 27 juin 2019 modifiant la répartition des crédits de paiement,
- Vu** la délibération du 27 février 2020 modifiant la répartition des crédits de paiement,
- Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 août 2020,
- Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 septembre 2020,
- Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification de la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 5 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU